

Les composantes clés d'un système national de suivi-évaluation de l'AEPHA

Accélérer la mise en place de dispositifs
de suivi de l'AEPHA pour améliorer la
gestion des infrastructures et la fourniture
de service au niveau central, déconcentré
et des collectivités territoriales
(UNICEF, IRC, Akvo)



Le but du programme est de renforcer le suivi des services d'AEPHA au niveau central, déconcentré et des collectivités territoriales afin d'améliorer la fourniture de services d'AEPHA dans les neuf pays DGIS-RAOC. Il s'agit de renforcer les capacités au niveau central, déconcentré et des collectivités territoriales à l'aide d'outils open source améliorés et extensibles pour la collecte de données et le suivi de l'AEPHA. Ce qui permettra de prendre des décisions informées par les données et d'améliorer la gestion des infrastructures telles que points d'eau et équipements d'assainissement au niveau local.

Les systèmes de suivi existants seront évalués en partenariat avec les autorités locales et nationales, puis les besoins en dispositifs et en données supplémentaires seront déterminés. Ces informations permettront de formuler des solutions pérennes, propres à chaque pays, pour un suivi-évaluation de l'AEPHA et une gestion des ouvrages performants.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Nicolas Dickinson,
dickinson@ircwash.org

Abréviations

S&E	Suivi-Évaluation
FDAL	Fin de la défécation à l'air libre
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA
MERG	Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation de l'ONUSIDA
AEPHA	Approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement
WPDx	Water Point Data Exchange (échange de données relatives aux points d'eau)

Introduction

BUT DE CE DOCUMENT

Le but de ce document est de présenter les composantes clés¹ d'un système national de suivi-évaluation opérationnel dans le secteur de l'AEPHA. Il sert de base au document qui l'accompagne : « Outil de renforcement des systèmes nationaux de S&E de l'AEPHA ».

Le document propose : 1) une description des principales composantes d'un système national de suivi-évaluation de l'AEPHA opérationnel, et 2) quelques repères pour évaluer les progrès dans la mise en place d'un tel système. Il s'agit des composantes du système qui doivent être en place et en état de marche pour que le système national de suivi-évaluation fonctionne efficacement. Toutefois, il n'est pas nécessaire que toutes les composantes soient mises en place à tous les niveaux du système. On ne trouvera pas dans ce document d'indications détaillées sur la façon de mettre en œuvre le système.

Les composantes mettent l'accent sur la conduite régulière du suivi, sur la collecte de données et sur l'exploitation des données au niveau déconcentré le plus proche possible du niveau de fourniture des services d'AEPHA et de leur régulation.

UTILISATEURS AUXQUELS S'ADRESSE CE DOCUMENT

Fonctionnaires nationaux et locaux du secteur de l'AEPHA et responsables de programme ; cadres et responsables des programmes de suivi-évaluation (S&E) ; agents de S&E des différents institutions/organismes ; et partenaires de développement appuyant le suivi de l'AEPHA. La série de composantes est applicable à tous les pays, quels que soient leur politique d'AEPHA, les types de services fournis, les capacités en S&E ou le niveau de mise en œuvre des systèmes.

COMMENT UTILISER CE DOCUMENT

Les composantes peuvent être utilisées pour établir une définition commune d'un système national de S&E de l'AEPHA opérationnel. Elles peuvent servir de liste de contrôle succincte des points à prendre en

¹ Ce document est une adaptation pour l'AEPHA du document de référence « Cadre structurel pour un système national fonctionnel de suivi et évaluation du VIH » publié par le Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation (MERG) de l'ONUSIDA en 2008. IRC, UNICEF et Akvo remercient vivement les auteurs de l'ONUSIDA et de MERG de les autoriser à utiliser leur document. Un autre document de référence non spécifique à un secteur donné et également basé sur ce même document de MERG, est la boîte à outils de la Banque mondiale rédigée par Görgens et Kusek (2012) « Making Monitoring and Evaluation Systems Work: A Capacity Development Tool Kit ».

compte lors de la planification et de la mise en œuvre du système national de S&E de l'AEPHA, puisque celui-ci comprendra au final l'ensemble des 12 composantes. Elles peuvent être utilisées pour la formation au S&E, pour le soutien et l'assistance techniques.

En complément de ces 12 composantes, nous proposons un outil de renforcement des systèmes nationaux de S&M comprenant une série d'affirmations qui permettront d'évaluer chacune des composantes selon un score prédéfini et de faciliter les discussions sur les actions pouvant contribuer au renforcement du S&E national de l'AEPHA. L'identification d'actions prioritaires à effectuer pour renforcer le système national de S&E de l'AEPHA servira à l'élaboration d'un plan national pluriannuel chiffré pour le S&E de l'AEPHA qui pourra bénéficier d'une assistance financière et/ou technique coordonnée de la part de différentes institutions, le cas échéant. L'outil peut être réutilisé à intervalles réguliers pour mesurer les progrès réalisés vers la mise en place du système de S&E.

COMPRENDRE LES BESOINS EN DONNÉES DU S&E NATIONAL DE L'AEPHA

Le but du suivi-évaluation national est de favoriser une prise de décision efficace – à tous les niveaux d'un pays – au moyen de l'exploitation d'un flux constant de données et d'indicateurs fiables et pertinents pouvant être traités et analysés pour ensuite alimenter le processus de décision. Le S&E national est en mesure de : renseigner le dispositif de surveillance des interventions projet, les actions correctives, la planification et l'allocation de ressources ; renforcer la redevabilité des fournisseurs de service et des autorités envers les citoyens ; renseigner la régulation de la fourniture de service. Au bout du compte, le suivi national peut conduire à l'amélioration de la fourniture de service d'AEPHA et à la pérennisation des services.

Au début de toute enquête sur un problème, il faut se poser des questions pertinentes qui permettront de structurer une réponse. Quel est le problème, par ex. niveau de services insuffisant ou régression par rapport à l'état FDAL ? Quels sont les facteurs qui contribuent au problème, par ex. appui insuffisant aux fournisseurs de service communautaires ? Quelles actions peut-on entreprendre, par ex. mettre au point une grille d'indicateurs et des normes pour les fonctions de soutien et les niveaux de service ? Une fois qu'une réponse programmatique a été formulée et mise en œuvre pendant une période suffisamment longue, les questions commencent à devenir plus ciblées : Le programme fonctionne-t-il au niveau central, déconcentré et des collectivités territoriales ? Le programme touche-t-il suffisamment de personnes pour résoudre le problème ? La Figure 1 schématise les principales questions à poser lors de la planification d'un système intégral de suivi-évaluation, et indique les principales méthodes de collecte de données susceptibles d'être utilisées pour répondre à ces questions [Rugg et al., 2004 ; ONUSIDA, 2007].



Figure 1. Une approche du S&E de l'AEPHA basée sur des questions, adaptée de l'ONUSIDA

Bien que ce document concerne plus particulièrement les composantes d'un système national de S&E de l'AEPHA unique, il est important de noter que certaines des données requises ont sans doute déjà été recueillies, systématiquement ou périodiquement, par le biais du système d'information national et/ou local existant et d'études/ d'enquêtes spéciales. En outre, les comptes nationaux en matière d'AEPHA peuvent contenir des informations sur les ressources financières consacrées à ce secteur, et les instituts de recherche sont susceptibles de fournir des données pertinentes provenant des principales études réalisées. Ces sources d'informations disponibles doivent être consultées et des liens formels établis pour éviter la duplication des activités de collecte de données.

COMPOSANTES CLÉS D'UN SYSTÈME NATIONAL DE S&E DE L'AEPHA

Cette partie donne une vue d'ensemble sur les 12 composantes d'un système national de suivi-évaluation pour le secteur de l'AEPHA (Figure 2). Le cercle extérieur représente les ressources humaines, les partenariats et les dispositifs d'appui à la collecte et à l'exploitation des données. Il comprend les individus, les organisations, les fonctions/actions et la culture institutionnelle qui sont essentiels pour améliorer et maintenir les performances du système de S&E. Le cercle intermédiaire est axé sur les outils permettant de collecter les données, de les vérifier et de les transformer en données utiles. Le centre du diagramme représente l'objectif principal du système de suivi-évaluation, à savoir l'exploitation des données pour guider les décisions.

Personnes, partenariats et dispositifs

Composante 1 : Structures institutionnelles ayant des fonctions de S&E de l'AEPHA

Composante 2 : Ressources humaines en matière de S&E de l'AEPHA

Composante 3 : Coordination du système national de S&E de l'AEPHA

Composante 4 : Manuel national de S&E de l'AEPHA

Composante 5 : Plan d'action annuel pour le S&E de l'AEPHA

Composante 6 : Plaidoyer, communication et sensibilisation en faveur du S&E de l'AEPHA

Collecte, vérification et analyse des données

Composante 7 : Suivi de routine

Composante 8 : Enquêtes

Composante 9 : Bases de données AEPHA nationales et locales

Composante 10 : Appui-conseil et audit des données

Composante 11 : Évaluations et recherches

Exploitation des données pour alimenter les décisions

Composante 12 : Accès aux données et exploitation des informations

Les 12 composantes listées ci-dessus ne sont pas 12 étapes conçues pour être mises en œuvre de manière consécutive ; plutôt, elles doivent toutes les 12 être présentes et en état de marche de façon que le système national de S&E de l'AEPHA soit performant. Il sera peut-être opportun pour quelques pays de se concentrer sur certaines composantes au départ, celles qui sont le moins développées, pour ensuite progressivement mettre en place le système complet. Il n'est pas nécessaire que toutes les composantes soient mises en œuvre à tous les niveaux du système. Ce qui est pertinent au niveau national par exemple, ne l'est pas forcément au niveau de la fourniture de service.

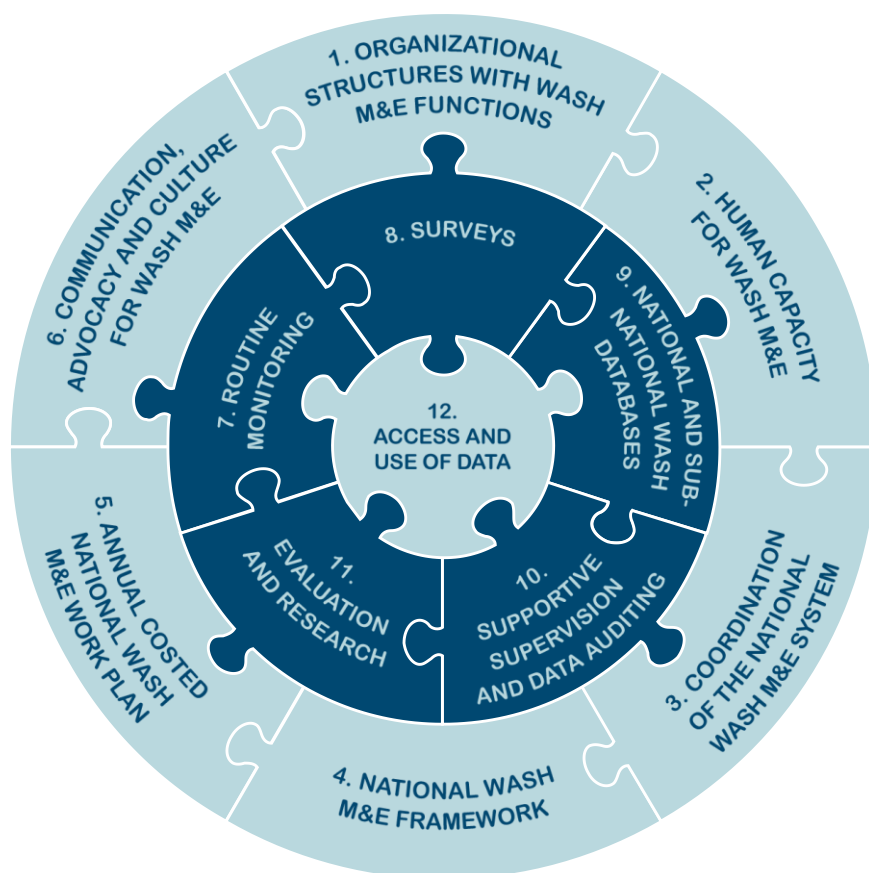


Figure 2. Schéma des 12 composantes d'un système de S&E de l'AEPHA.

Les 12 composantes d'un système national de S&E de l'AEPHA opérationnel

COMPOSANTE 1 : STRUCTURES INSTITUTIONNELLES AYANT DES FONCTIONS DE S&E DE L'AEPHA

Objectif : Établir et maintenir un réseau d'organisations responsables du S&E de l'AEPHA au niveau central, déconcentré et de la fourniture de service. Le gouvernement national aura un rôle d'harmonisation, de consolidation et de leadership global.

Résultats attendus – Les éléments suivants sont en place :

- **Leadership** : leadership effectif pour le S&E dans les principaux organismes au niveau central, déconcentré et de la fourniture de service.
- **Ressources humaines** : description des tâches du personnel chargé du S&E, institutionnalisation des rôles et responsabilités du S&E, nombre approprié de personnels qualifiés en matière de S&E, plan de carrière défini dans le domaine du S&E.
- **Culture organisationnelle** : engagement national et local pour garantir le bon fonctionnement du système de S&E. Directives approuvées pour le suivi et le reporting au niveau déconcentré et de la fourniture de service.
- **Rôles et fonctions organisationnels** : structure institutionnelle bien définie, y compris un leadership bien défini, une unité nationale de S&E ; des unités ou des interlocuteurs de S&E dans d'autres organes publics, privés et de la société civile ; des mandats écrits pour planifier, coordonner et gérer le système de S&E ; des rôles et des responsabilités de S&E bien définis pour les personnes et les organismes clés à tous les niveaux, avec un soutien technique, y compris pour ceux qui sont chargés de la collecte de données en continu.
- **Mécanismes institutionnels** : mécanismes de routine pour la planification et la gestion des activités de S&E, pour la coordination des parties prenantes et la recherche de consensus, et pour le suivi de la performance du système de S&E ; incitations pour améliorer la performance du système de S&E.
- **Résultats des organismes concernés** : les principaux organismes atteignent les objectifs de leur plan d'action annuel de S&E.

Description : Pour que le système national de S&E de l'AEPHA fonctionne de façon efficace, différentes parties doivent œuvrer ensemble à différents niveaux. Idéalement, le système devrait être coordonné par un organe central, tel que le ministère ou la direction de l'Eau et l'Assainissement ou le ministère de la Santé, ou une autorité équivalente (appelée l'institution responsable). Les activités de S&E de l'AEPHA sont souvent réparties par sous-secteurs ou relèvent de différents ministères. Parfois il y a une institution responsable par sous-secteur dans le cas de plusieurs systèmes de S&E de l'AEPHA. Il s'agit alors d'éviter autant que possible les duplications inutiles. L'institution responsable (ou les institutions responsables) devrait avoir une unité de S&E dédiée mandatée pour coordonner les activités de S&E, et

réclamer des informations à tous les partenaires concernés ; elle doit aussi être suffisamment indépendante pour rendre des comptes transparents sur les activités de S&E. Du personnel supplémentaire est nécessaire au niveau national, y compris aux points focaux du suivi de l'AEPHA dans les ministères concernés par le secteur, au niveau des autorités locales et des fournisseurs de service. Parmi les fonctions clés recherchées pour les tâches de S&E, citons les fonctions d'analyste, de spécialiste en TI, de gestionnaire de bases de données et de gestionnaire de données. Des efforts ciblés devraient être consentis pour intégrer l'AEPHA dans les structures déjà existantes de planification et de coordination des programmes d'AEPHA, de santé et de développement au niveau local. En plus des ressources humaines, il existe aussi un besoin de ressources financières ainsi que d'infrastructures de base, d'équipements et de matériel.

COMPOSANTE 2 : RESSOURCES HUMAINES EN MATIÈRE DE S&E DE L'AEPHA

Objectif : Garantir un nombre suffisant de personnes qualifiées à tous les niveaux du système de S&E pour effectuer toutes les tâches définies dans le plan d'action annuel national en matière d'AEPHA.

Résultats attendus – Les éléments suivants sont en place :

- Série de compétences définie pour les personnes et les organismes au niveau central, déconcentré et de la fourniture de service.
- Plans pour le développement professionnel et la rétention du personnel, y compris des plans de carrière pour le S&E.
- Plan chiffré pour le renforcement des capacités du personnel.
- Programme approuvé au niveau national pour le renforcement des capacités organisationnelles et techniques.
- Capacités de formation locales et/ou régionales, y compris en association avec des instituts de formation, universités, écoles techniques, etc.
- Supervision, formation en cours d'emploi et mentorat, ainsi qu'un système de gestion des performances.
- Communication et diffusion des informations en interne (réactions en boucle) afin d'augmenter l'appréciation par le personnel de la collecte de données, du suivi et du reporting.

Description : Ce n'est pas tout d'avoir des effectifs suffisants qui consacrent leur temps au S&E, il faut aussi que ces personnes aient les compétences requises pour ce travail et soient convaincus de l'utilité du S&E. Le renforcement des capacités doit cibler tous les niveaux, avoir des objectifs de performance mesurables, inclure un plan de renforcement des capacités assorti d'objectifs clairement définis et inclure des dispositifs permettant de suivre les progrès dans le temps, dont des mécanismes de réactions en boucle. Le renforcement des capacités de S&E nécessite un large éventail d'activités, y compris des formations formelles, des formations en cours d'emploi, un système de mentorat, et du coaching. Le renforcement des capacités en S&E devrait être axé non seulement sur les aspects techniques du S&E, mais porter également sur les compétences en matière de leadership, de gestion financière, d'organisation, de supervision, de plaidoyer et de communication.

COMPOSANTE 3 : COORDINATION DU SYSTÈME NATIONAL DE S&E DE L'AEPHA

Objectif : Établir et maintenir des partenariats entre des parties prenantes nationales et internationales qui participent à la planification et à la gestion du ou des systèmes nationaux de S&E.

Résultats attendus – Les éléments suivants sont en place :

- Groupe de travail conjoint pour la coordination technique des activités nationales projetées de S&E de l'AEPHA
- Mécanismes pour coordonner les tâches de toutes les parties prenantes du secteur de l'AEPHA, per ex. planification, échange, exécution, apprentissage et évaluation conjoints.
- Leadership et capacités au niveau local pour la coordination des parties prenantes au sein de l'institution responsable ou des unités responsables.
- Canal de communication dédié pour faciliter les échanges d'informations entre parties prenantes.

Description : Il est important que toutes les parties prenantes du suivi de l'AEPHA travaillent ensemble pour surveiller le système de S&E national. Plusieurs pays ont créé un groupe de travail technique de S&E de l'AEPHA qui se réunit régulièrement et intègre toutes les parties prenantes concernées, y compris tous les organismes responsables des activités de S&E mentionnés dans le plan d'action national chiffré de suivi de l'AEPHA.

D'autres exemples de collaboration pour le S&E comprennent la planification conjointe par les parties prenantes clés et des tâches de S&E effectuées avec les représentants de différents organismes.

En outre, la collaboration entre l'institution responsable et les parties prenantes du secteur participant au S&E est nécessaire, de même que la collaboration entre l'institution responsable et d'autres ministères et les organismes fédérateurs nationaux. Pour éviter la duplication des activités, il convient d'établir des mécanismes de communication avec les prestataires qui fournissent un appui technique régulier en matière de S&E, tant au niveau national que régional et international.

COMPOSANTE 4 : MANUEL NATIONAL DE S&E DE L'AEPHA

Objectif : Élaborer et actualiser périodiquement un plan ou manuel de S&E, comprenant les besoins de données identifiés, des indicateurs nationaux normalisés, des procédures et des outils de collecte de données, et les rôles et responsabilités concernant la mise en œuvre d'un système national opérationnel de S&E de l'AEPHA. Si des plans \ manuels séparés pour différents sous-secteurs peuvent être utiles, il faudra cependant veiller à assurer le référencement croisé des dispositifs afin d'éviter les duplications lors de la collecte de données et d'autres activités.

Résultats attendus – Les éléments suivants sont en place :

- Une politique/stratégie, un plan et/ou un manuel de référence ont été élaborés, définissant les principaux aspects du système de S&E et proposant des directives aux différentes parties prenantes de l'AEPHA.
- Le mandat du S&E a été clairement défini dans la politique nationale en matière d'AEPHA. Il précise la portée du système de S&E, y compris des sous-secteurs concernés, et les principales définitions des zones et des types de service (à savoir couverture en eau potable, assainissement, hygiène ; zones urbaines, péri-urbaines, petits centres urbains, zones rurales ; niveau central, déconcentré et des collectivités territoriales).
- Large participation multisectorielle à l'élaboration du plan \ manuel national de suivi-évaluation.
- Le plan \ manuel national de S&E de l'AEPHA est explicitement lié au Plan stratégique national et aux engagements du pays, à savoir les ODD, la déclaration de N'gor, les cibles SWA.
- Le plan \ manuel national de S&E de l'AEPHA décrit la mise en place de l'ensemble des 12 composantes d'un système national de S&E de l'AEPHA.

- Le plan \ manuel national de S&E de l'AEPHA respecte les normes techniques nationales et internationales en matière de S&E de l'AEPHA.
- Des indicateurs cohérents, clairement définis et mis en conformité avec les normes nationales et internationales.
- Les ressources et les mécanismes de financement ont été chiffrés.
- Une évaluation du système national de S&E a été réalisée et les recommandations pour renforcer le système ont été prises en compte dans un plan \ manuel de S&E national révisé.

Description : La mission du S&E doit être clairement définie dans la politique nationale d'AEPHA et dans les autres documents d'orientation pertinents. Les différentes catégories de parties prenantes devraient participer à l'élaboration et à l'actualisation périodique du plan national de S&E de l'AEPHA, dont des représentants des autorités locales et de la société civile. Les objectifs du plan \ manuel national de S&E de l'AEPHA devraient être explicitement reliés au Plan stratégique national en matière d'AEPHA afin de garantir que les données pertinentes pour mesurer les progrès vers la couverture universelle sont bien collectées. Sachant que le plan \ manuel national de S&E est le point de départ de la mise en place d'un système national opérationnel de S&E de l'AEPHA, il devrait préciser comment toutes les composantes de ce système seront mises en œuvre au fil du temps. Le plan \ manuel national de S&E devrait présenter une stratégie de mise en œuvre étalée sur une période de 3 à 5 ans, donner une indication des coûts et des ressources nécessaires estimés et exposer les grandes lignes d'une stratégie de mobilisation des ressources comprenant la provenance de ces ressources (financières, techniques, etc.). Le plan \ manuel national de S&E de l'AEPHA, et en particulier les indicateurs nationaux, devraient respecter les normes techniques mondiales et nationales et les meilleures pratiques convenues. Le plan \ manuel de S&E doit aussi respecter la législation nationale ; par exemple, si la Loi sur les statistiques nationales stipule que le Bureau national des statistiques est responsable de toutes les activités de collecte de données dans le pays, cette disposition doit être reflétée au niveau du flux de données au sein du système de S&E. En plus du plan \ manuel national multisectoriel de S&E de l'AEPHA, différents secteurs, partenaires de développement et entités locales concernés par l'AEPHA sont susceptibles d'élaborer leur propre plan \ manuel de S&E indiquant comment les données doivent être collectées et communiquées pour contribuer au S&E de l'AEPHA national. Le plan \ manuel national de S&E de l'AEPHA devrait être examiné et actualisé régulièrement afin de réaliser des ajustements au niveau des besoins de collecte de données – ajustements découlant de révisions du Plan stratégique national, et de renforcer la performance du système de S&E en fonction des évaluations périodiques des activités de suivi et évaluation.

COMPOSANTE 5 : PLAN D'ACTION ANNUEL POUR LE S&E DE L'AEPHA

Objectif : Élaborer un plan d'action annuel national chiffré pour le suivi de l'AEPHA, comprenant les activités spécifiques de S&E chiffrées (coût et temps) de toutes les parties prenantes concernées et les sources de financement identifiées. Utiliser ce plan pour coordonner et évaluer les progrès vers la mise en place du S&E tout au long de l'année.

Résultats attendus :

- Les activités, les responsables de la mise en œuvre, le calendrier, le coût des activités sont définis par l'institution responsable.
- Le plan d'action de suivi de l'AEPHA comprend les activités, les responsables de la mise en œuvre, les rôles, le calendrier, le coût des activités et les sources de financements, ou bien le plan est explicitement intégré au budget et aux plans de l'institution responsable.
- Des plans d'action de S&E au niveau local doivent également être établis si à ce niveau des plans sont prévus indépendamment du plan d'action national de S&E de l'AEPHA.
- Les dépenses liées au recueil des données des fournisseurs de service sont intégrées au plan d'action.

- Le plan d'action annuel de S&E de l'AEPHA est explicitement relié à d'autres plans d'actions pertinents et son budget est inclus dans le cadre de dépenses à moyen terme du gouvernement.
- Les ressources (humaines, physiques, financières) pour mettre en œuvre le plan d'action de suivi de l'AEPHA sont assurées.
- Toutes les parties prenantes concernées ont avalisé le contenu du plan d'action de S&E de l'AEPHA.
- Le dialogue et la liaison ont été établis avec d'autres secteurs afin d'éviter les duplications.
- Le plan d'action est évalué et actualisé tous les ans en fonction du suivi des performances.
- Le plan d'action annuel tient compte des coûts à long terme de la mise en place, de la mise à jour, du maintien et du soutien des systèmes de S&E.

Description : Pour opérationnaliser le plan\manuel national de S&E de l'AEPHA, un plan d'action annuel chiffré pour le suivi de l'AEPHA doit être établi ; ce dernier doit décrire les activités prioritaires de suivi de l'AEPHA pour l'année, préciser qui est responsable de la mise en œuvre, indiquer le coût de chaque activité, les sources de financement et un calendrier précis pour la production des résultats. Ce plan d'action permet à l'institution responsable et au groupe de travail technique (voir composante 3) de garantir que les ressources financières et humaines sont mobilisées et permet de suivre les progrès vers la mise en place d'un système national de S&E de l'AEPHA.

Le plan d'action de S&E national chiffré doit refléter ce qui a été convenu concernant les rôles et les responsabilités de chacun et préciser qui exécutera et financera chaque activité. Ce plan d'action chiffré n'est pas le plan d'action pour le S&E de l'institution responsable ; c'est plutôt un plan d'action conjoint qui intègre les activités nationales de S&E de l'AEPHA de toutes les parties prenantes concernées. À défaut d'un plan d'action unique, il devrait y avoir une série de plans et de budgets bien définis pour que ces activités conjointes puissent être réalisées de façon concertée tous les ans au niveau central, déconcentré et des collectivités territoriales. Le coût de la mobilisation des fournisseurs de service pour fournir les données requises devrait aussi figurer sur le plan d'action. Dans le cas de chevauchement (soutien à une même institution ou activité par ex.), un arrangement de co-financement devrait être privilégié et mentionné dans le plan d'action. Il peut s'agir par exemple d'actions de grande envergure telles que des enquêtes ou des évaluations au niveau national.

Ce plan d'action permet à tous les intéressés de planifier les activités et de travailler de façon concertée ; c'est la raison pour laquelle il doit être élaboré avec l'aide de toutes les parties prenantes clés et avec leur approbation. Les plans d'action de S&E peuvent aussi être élaborés au niveau local et de la fourniture de service pour guider la mise en œuvre des activités de S&E liées au système national de S&E de l'AEPHA. Le cycle annuel de planification du travail de S&E doit être étroitement lié au cycle global de budgétisation pour garantir le financement de la mise en œuvre du plan et la viabilité du dispositif de suivi.

COMPOSANTE 6 : PLAIDOYER, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION EN FAVEUR DU S&E DE L'AEPHA

Objectif : Assurer une bonne connaissance du suivi national de l'AEPHA et obtenir l'engagement des décideurs politiques, des praticiens de l'AEPHA au niveau central, déconcentré et des collectivités territoriales, des fournisseurs de service, des collecteurs de données et des autres parties prenantes pour la mise en place du système de suivi national de l'AEPHA.

Résultats attendus :

- La stratégie de communication nationale sur l'AEPHA comprend un plan spécifique de communication et de plaidoyer pour le suivi et l'évaluation.
- Le S&E est explicitement mentionné dans les politiques nationales d'AEPHA et dans le Plan stratégique national.
- Des « défenseurs du S&E » sont identifiés parmi les responsables de haut niveau et ils soutiennent activement les initiatives de S&E.
- Des activités de plaidoyer pour le S&E sont mises en œuvre conformément au plan national de plaidoyer pour l'AEPHA.
- Du matériel de S&E ciblant différents publics et encourageant le partage et l'utilisation des données est disponible.

Description : Il est important de démystifier le S&E de l'AEPHA national, et le S&E en général, afin de créer une opinion favorable au S&E et de minimiser toute connotation négative le concernant. L'alignement sur et l'harmonisation avec le système de suivi-évaluation national devraient être mis en avant plutôt que le suivi de projets effectué par les bailleurs de fonds.

Une stratégie de communication et de plaidoyer pour le S&E peut aider à atteindre ces objectifs. La stratégie doit être multidimensionnelle, dotée de messages personnalisés pour différents publics, y compris le grand public. L'un des messages importants qui aidera à rallier le soutien du public est que le système national de S&E de l'AEPHA n'est pas uniquement destiné à l'administration publique ; il profite à toutes les parties prenantes du secteur de l'AEPHA. Le S&E favorise la transparence, mais il nécessite aussi un environnement transparent pour être efficace. Accorder une importance nationale au S&E peut aider à renforcer la coordination des activités et à harmoniser les travaux des différents acteurs de l'AEPHA.

Obtenir un soutien politique pour la transparence et la redevabilité dans le domaine de l'AEPHA est une composante importante de la stratégie de communication et de plaidoyer. Une façon de se procurer l'appui politique est d'identifier un « défenseur du S&E », un haut responsable gouvernemental qui peut promouvoir le S&E parmi ses pairs, et propager l'idée qu'il est important d'investir dans des données de qualité pour élaborer de bonnes politiques et prendre les bonnes décisions programmatiques. La stratégie de communication et de plaidoyer pour le S&E de l'AEPHA devrait faire partie de la stratégie nationale de communication sur l'AEPHA afin d'assurer l'intégration du S&E au programme des principaux maîtres d'ouvrage de l'AEPHA.

COMPOSANTE 7 : SUIVI DE ROUTINE

Objectif : Produire des données administratives de routine de qualité en matière d'AEPHA en temps voulu.

Résultats attendus – Les éléments suivants sont en place :

- La stratégie de collecte des données indiquant clairement pourquoi les données sont recueillies (ex. : elles sont liées aux indicateurs) et comment elles seront utilisées (ex. : pour la planification ou la budgétisation).
- Les mécanismes de collecte, de transfert et de communication des données clairement définis, y compris la collaboration et la coordination parmi les différentes parties prenantes.
- La fréquence de la collecte de données et du reporting est suffisante et correspond aux besoins des parties prenantes (ex. : évaluation des performances, planification, établissement du budget).
- Les outils et équipements essentiels pour la gestion des données (à savoir, collecte, transfert, stockage, analyse).
- Les procédures de routine pour le transfert des données du niveau local au niveau national.
- Un dispositif effectif de suivi-évaluation de la gestion du patrimoine AEPHA.
- Un dispositif opérationnel de suivi des niveaux de service de l'AEPHA et

- Un dispositif opérationnel de suivi des performances des fournisseurs de service et des maîtres d'ouvrage.
- Existence d'une base de données du suivi national de l'AEPHA bien structurée et gérée permettant d'enregistrer, de vérifier, d'analyser et de restituer des données sur le suivi provenant de tous les niveaux et secteurs, y compris des données nécessaires à l'analyse des indicateurs nationaux, par exemple concernant les niveaux de service de l'AEPHA, le changement de comportements, la gestion des boues fécales, l'appui aux fournisseurs de service, la régulation et le financement.

Description : L'institution responsable et les autorités locales ont besoin d'un système de recueil de données régulier pour surveiller la couverture et la qualité des services d'AEPHA et de la promotion de l'hygiène, et pour gérer les infrastructures du secteur. Pour orienter les prises de décision à tous les niveaux, les besoins en données des différentes parties prenantes doivent être déterminés et des données de routine mises à disposition en temps utile. Les données standards portent sur les intrants (les ressources, telles que le personnel, les fonds, le matériel, les équipements d'AEPHA, les fournitures), les activités (les interventions et les services, tels que la promotion de l'hygiène, la formation) et les extrants (ouvrages construits/réhabilités, fosses vidangées, déchets traités, etc.). Des données standards provenant de tous les prestataires, y compris les opérateurs privés et communautaires, devraient être collectées de façon routinière. Les normes d'échange de données, tel que le Water Point Data Exchange (WPDx, échange de données relatives aux points d'eau) peuvent accroître l'exploitabilité des données collectées et stockées en favorisant la compatibilité des ensembles de données des différentes institutions, des outils et des secteurs.

S'il existe un système d'information performant qui collecte des données de façon routinière, il n'est pas nécessaire de mettre en place un autre système de gestion des données. Le groupe de travail technique d'AEPHA devrait s'assurer que les données provenant de ce système sont aussi capturées par le système national d'information de l'AEPHA en temps voulu afin qu'elles puissent être intégrées aux rapports de routine et à d'autres documents d'information.

Données courantes sur les services d'AEPHA au niveau communautaire : il est difficile d'établir un dispositif routinier de collecte de données et de reporting dans le cas des services d'AEPHA communautaires, cependant, les informations fournies sont essentielles à l'institution responsable et aux autorités locales, car elles leur permettent de coordonner les prestations des organismes chargés de l'AEPHA et de suivre la fourniture de service dans son intégralité. Des données devraient être obtenues auprès des opérateurs communautaires, tant ceux qui sont financés directement par les autorités publiques que ceux qui bénéficient d'autres sources de financement (par ex. de partenaires de développement). Il se peut que des bases de données sectorielles existent déjà contenant des données concernant les programmes d'AEPHA. Avant de commencer la collecte de données et la mise au point de nouveaux outils et ensembles de données, il faudrait recenser toutes les sources de données existantes et établir des liens appropriés entre elles afin d'éviter les duplications.

COMPOSANTE 8 : ENQUÊTES

Objectif : Publier en temps voulu des données de qualité obtenues par des enquêtes.

Résultats attendus – Les éléments suivants sont en place :

- Des protocoles basés sur des normes internationales pour toutes les enquêtes, à savoir les principes fondamentaux de la statistique officielle et des directives internationales².
- Un calendrier précis pour la collecte des données répondant aux besoins des parties prenantes, comprenant l'identification des ressources pour la mise en œuvre.
- Un inventaire des enquêtes réalisées sur l'AEPHA.
- Un système de surveillance des comportements performant basé sur les données des ménages et des communautés.

Description : Certains pays voudront peut-être mener certaines des enquêtes suivantes : une enquête auprès des ménages sur l'accès aux services d'AEPHA et leur utilisation, une enquête sur les connaissances et les attitudes de l'ensemble de la population ; une enquête en milieu scolaire portant sur l'éducation en matière d'AEPHA et le niveau de connaissance des élèves, une enquête sur les services d'AEPHA dans les établissements de santé.

Les besoins d'enquêtes, ainsi que le contenu et l'aspect spécifique examiné par chaque enquête devraient être évalués par rapport au contexte de chaque pays. Les protocoles et les outils de collecte de données devraient être basés sur les normes internationales en matière d'enquêtes (voir notes en bas de page) et sur les outils standards tels que l'enquête démographique et sanitaire et l'enquête en grappes à indicateurs multiples. Il est important de respecter les normes pour obtenir des données de qualité et pour garantir la comparabilité dans le temps dans un pays donné (ainsi qu'entre différents pays) des résultats d'enquêtes successives. Si nécessaire, les protocoles d'enquête devraient inclure la collecte de données contribuant à la mise au point des indicateurs nationaux normalisés définis dans le plan \ manuel de S&E de l'AEPHA national. Ce qui permettra d'éviter des exercices de collecte de données (et des coûts) supplémentaires.

COMPOSANTE 9 : BASES DE DONNÉES AEPHA NATIONALES ET LOCALES

Objectif : Créer et maintenir des bases de données nationales et locales d'AEPHA qui permettent aux parties prenantes d'avoir accès à des données pertinentes pour formuler les politiques, et gérer et améliorer les programmes.

Résultats attendus – Les éléments suivants sont en place :

- Base(s) de données conçue(s) pour répondre aux besoins en matière de prise de décision et de reporting des différentes parties prenantes.
- Les mêmes formats de données normalisés sont utilisés par les différents secteurs et agences dans un souci d'interopérationalité et pour éviter toute duplication d'actions. Les bases de données sont conçues de telle sorte qu'elles supportent ces formats normalisés en vue d'exporter et d'importer des données et de relier différentes plateformes de données.
- Les secteurs et sous-secteurs ont identifié et utilisent des entrepôts communs si possible pour éviter la duplication et partagent les coûts d'amélioration de la plateforme de bases de données.
- Bases de données nationales et locales d'AEPHA bien définies et gérées (sur la base du principe de subsidiarité) pour saisir, vérifier, analyser et restituer des données sur le suivi des programmes provenant de tous les niveaux et secteurs.
- Des contrats de prestations inscrits sur les lignes budgétaires adéquates comprenant : la construction d'ouvrage, l'exploitation et la maintenance, l'assistance technique et le

² La division statistique de l'ONU a mis au point des directives et des normes, dont les principes fondamentaux de la statistique officielle:

<http://unstats.un.org/unsd/>

Le Réseau international des enquêtes auprès des ménages (IHSN) propose également des directives utiles pour concevoir et mener des enquêtes : <http://www.ihsn.org/home/guidelines>

renouvellement périodique au gré des progrès technologiques et des besoins changeant des usagers, les équipements, des services, des bases de données, des matériels et logiciels assortis.

Description : Un système d'information se compose d'une infrastructure (matériel informatique), d'une base de données assortie d'outils logiciels (interface graphique permettant de calculer, de modifier et de gérer les données) et de personnes qualifiées sachant les utiliser pour saisir, vérifier, transférer, analyser et partager les données. Les rôles et les responsabilités de chacun doivent être clairement définis au niveau central, déconcentré et de la fourniture de service pour assurer un flux de données adéquat entre les différents niveaux aux moments requis. Une base de données nationale d'AEPHA n'est pas strictement nécessaire à la mise en place d'un système national opérationnel de S&E de l'AEPHA. Cependant, un gestionnaire de données informatisé permet de saisir les informations de manière à faciliter leur vérification, leur partage et leur utilisation. Si une base de données opérationnelle existe déjà, par exemple un système d'information sur la santé, il est indiqué de s'appuyer sur celles-ci plutôt que de créer un système parallèle. Dans le cas contraire, il existe différents logiciels sur le marché qui peuvent être utilisés pour commencer une nouvelle base. La question des formats normalisés de données mérite une attention particulière, car il faut pouvoir exporter les données dans des formats appropriés compatibles pour assurer l'accessibilité des données. Les pays qui n'en sont pas au stade de la mise sur pied d'une base de données nationale informatisée devraient disposer d'un mécanisme d'archivage systématique des données et des rapports afin de permettre un accès et une utilisation aisés des données. Une base de données nationale d'AEPHA peut comprendre les données récentes et anciennes suivantes :

- Une liste de contact des organismes concernés par les programmes d'AEPHA et leur S&E.
- Des données sur tous les indicateurs standards nationaux d'AEPHA précisés dans le plan de S&E national.
- Des données provenant de différentes sources de données concernant l'AEPHA, notamment :
- Des données d'enquêtes sur l'accès au service et les besoins de développement des équipements d'AEPHA.
- Des données de routine axées sur les programmes de construction d'ouvrages d'AEPHA .
- Des données de routine axées sur l'accès aux services des ménages ou des communautés.
- Des données sur les ressources disponibles.
- Des informations sur les activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'AEPHA.

En plus de la (des) base(s) de données nationale(s) d'AEPHA, différentes parties prenantes peuvent disposer de leurs propres bases de données. Il s'agit de vérifier si des normes courantes sont appliquées et si elles devraient l'être. Il pourrait être utile d'utiliser des dépôts communs plutôt que des bases de données séparées. Si possible, les données utiles de ces bases devraient être reliées à la base de données nationale d'AEPHA et/ou transmises ; les formats d'échange normalisés existants devraient être utilisés pour faciliter le transfert des données entre les différentes bases de données.

COMPOSANTE 10 : APPUI-CONSEIL ET AUDIT DES DONNÉES

Objectif : Évaluer périodiquement les procédures de collecte et la qualité des données, et éliminer les obstacles à la production de données de qualité (c'est-à-dire de données validées, fiables, complètes et

disponibles en temps utile). Relever en même temps les lacunes des capacités du personnel exécutant du système à tous les niveaux, et fournir un appui immédiat et mettre au point des mécanismes correctifs selon les besoins.

Résultats attendus – Les éléments suivants sont en place :

- Des directives pour évaluer la collecte de données de routine au niveau de la communauté et des équipements de services d'AEPHA.
- Des visites de contrôle de routine, comprenant des évaluations de données (audits) et un retour d'informations vers le personnel local.
- Des vérifications périodiques de la qualité des données. Des rapports d'évaluation et d'audit.

Description : L'appui-conseil consiste à accompagner et à diriger le travail des autres et à transmettre les connaissances, les attitudes et les compétences essentielles à la conduite d'un suivi efficace des activités d'AEPHA. Il donne l'occasion de faire le point sur le travail accompli, d'en faire un examen critique, de fournir un retour d'information au personnel local et, le cas échéant, de donner des conseils spécifiques pour améliorer les performances et renforcer les capacités.

L'audit des données est le processus par lequel on vérifie la complétude et l'exactitude des données agrégées d'AEPHA qui ont été consignées. En général, cela suppose de se rendre auprès des personnes ou organismes qui ont communiqué les données (usagers, communautés, autorités locales, ONG ou fournisseurs de service) afin de contrôler celles-ci au regard des fichiers existants.

Pour prendre de bonnes décisions, il est important de pouvoir se fier à la qualité des données. Une vérification régulière des données et le retour d'information sont des dispositifs importants pour améliorer ou maintenir la qualité des données. Des directives pour un appui-conseil efficace sont utiles afin de mieux répondre aux attentes des utilisateurs ou de standardiser les procédures. L'appui-conseil doit être effectué auprès d'un échantillon de fournisseurs de service d'AEPHA et peut aussi servir comme dispositif pour renforcer les capacités locales de S&E. L'audit des données nécessite que des protocoles soient en place pour les indicateurs ainsi que pour l'audit de la qualité des données. Associer l'appui-conseil du S&E à celui de la mise en œuvre d'un programme et/ou du financement peut représenter une économie de moyens et de temps.

COMPOSANTE 11 : ÉVALUATIONS ET RECHERCHES

Objectif: Identifier les principaux sujets d'évaluation et de recherche en les classant par ordre de priorité, coordonner la production de données d'observation pour répondre aux besoins relevés et améliorer l'exploitation des résultats et des recommandations des évaluations et des études.

Résultats attendus – Les éléments suivants sont en place :

- Un inventaire des exercices d'évaluation et de recherche sur l'AEPHA propres au pays, achevés et en cours, y compris des contrôles de durabilité, des analyses de goulots d'étranglement (WASH-BAT), des résultats du JMP, etc.
- Un inventaire des évaluations de programme et des audits de projet.
- Un inventaire des capacités locales d'évaluation et de recherche en matière d'AEPHA, comprenant les principales institutions de recherche et les principales orientations de leurs travaux.
- Un plan national d'évaluations et de recherches (par ordre de priorité) prévues pour le secteur de l'AEPHA visant à combler les lacunes de connaissances et à garantir la redevabilité envers toutes les parties prenantes.
- Des directives concernant les normes d'évaluation et de recherche, ainsi que les méthodes, les modèles et les outils appropriés.
- Des normes et des procédures d'approbation éthique.
- Des processus et des outils d'assurance qualité pour les évaluations et les recherches

- Examen sectoriel conjoint, conférence ou tribune nationale pour la diffusion et la discussion des conclusions des évaluations et des recherches sur l'AEPHA.
- Utilisation démontrée des conclusions des évaluations et des recherches (p. ex. mentions dans des documents de planification et des plans d'action).
- Un mécanisme de suivi et de contrôle de l'utilisation des résultats de la recherche et l'application des recommandations issues des évaluations. Par exemple la réponse pratique du staff managérial aux résultats de la recherche et la mise en œuvre des recommandations et toute autre action en résultant

Description : L'évaluation et la recherche sont des composantes essentielles, mais souvent négligées d'un système complet de S&E de l'AEPHA. L'utilisation adéquate des données d'évaluation/de recherche garantit que la planification des services d'AEPHA est basée sur les meilleures informations concrètes disponibles et fournit des repères et des axes d'orientation pour l'amélioration continue des programmes nationaux et infranationaux. L'évaluation et la recherche font également partie intégrante du dispositif de redevabilité sectoriel. Établir un processus mené par les pays pour identifier les sujets d'évaluation et de recherche manquants qui pourraient être utiles à l'élaboration du Plan stratégique national et à la coordination des partenaires d'évaluation et de recherche permettrait de faire en sorte que les évaluations/ recherches correspondent aux besoins du pays tout en évitant les duplications.

Recenser les prestataires de services et les responsables d'évaluations et de recherches, renforcer leurs capacités, élaborer et appliquer des normes, des modèles, et des processus et outils d'assurance qualité appropriés, sont autant de mesures qui contribuent à améliorer la qualité et l'utilité des conclusions des évaluations. Des mécanismes doivent aussi être en place permettant la mise à disposition des résultats et recommandations des évaluations et des recherches et leur diffusion aussi large que possible, ainsi que leur utilisation dans la prise de décision et leur mise en pratique.

En premier lieu, il est important de faire le point sur ce qui se passe déjà dans les instituts de recherche nationaux et d'autres organismes concernés, et d'inviter ces parties prenantes clés à participer au processus national.

Un processus national peut être axé sur :

- Les structures de gouvernance pour l'évaluation et la recherche, y compris les conditions d'inscription des études et la diffusion au niveau local de leurs conclusions.
- Les procédures et des normes d'assurance qualité et d'éthique effectivement appliquées.
- Un programme d'évaluations et de recherches classées par ordre de priorité, ex. : gestion des boues fécales, qualité de l'eau, retour à la pratique de DAL.
- Le renforcement des capacités des acteurs concernés (prestataires de service et responsables des projets d'évaluation et de recherche)
- Les mécanismes pour intégrer les conclusions des évaluations et des recherches dans le processus de prise de décision en matière de planification, d'élaboration des politiques et de mise au point de programmes.

COMPOSANTE 12 : ACCÈS AUX DONNÉES ET EXPLOITATION DES INFORMATIONS

Objectif : Diffuser les résultats et les données du S&E parmi les parties prenantes et les utiliser pour orienter l'apprentissage en comparant les progrès réalisés aux cibles nationales et locales, pour alimenter l'élaboration de politiques et pour orienter la planification annuelle, l'amélioration des services d'AEPHA et les actions correctives à tous les niveaux.

Résultats attendus – Les éléments suivants sont en place :

- Le Plan stratégique national et le manuel ou plan national de S&E de l'AEPHA contiennent un plan d'exploitation des données.
- Analyse des besoins de données et des utilisateurs de données.
- Des indicateurs de performance sectoriels clairement définis, mis au point conjointement
- Calendrier d'utilisation des données servant à établir le programme des principales activités de collecte des données et de reporting.
- Calendrier pour le reporting national.
- Format normalisé pour les rapports et la saisie des données.
- Produits d'information adaptés aux différents publics et calendrier de diffusion.
- Utilisation démontrée des données (p. ex., données mentionnées dans des propositions de financement ou des documents de planification, utilisation de données techniques et financières aux fins de la régulation).
- Les parties prenantes ont accès aux données brutes et aux tableaux de données simples, ainsi qu'aux analyses clés aux fins de prise de décision et pour améliorer les plans et les services d'AEPHA à tous les niveaux.

Description : La raison la plus importante pour mettre en place un système de S&E est qu'il fournit les données nécessaires à la formulation des politiques et les activités des programmes. Un plan détaillé d'exploitation des données devrait être inclus dans le manuel ou plan de S&E national ; ce plan devrait associer les besoins de données et les exercices de collecte de données à des produits d'information spécifiques pour des publics différents, ainsi qu'à un calendrier de diffusion. Il devrait aussi inclure des activités pour inciter les parties prenantes à utiliser les données, telles que des ateliers pour discuter des effets des données de S&E sur la prise de décision en matière de pérennisation et d'extension des services. Un système de S&E opérationnel compile et présente les données de telle sorte qu'elles peuvent être facilement utilisées à tous les niveaux, y compris à celui du grand public et des bénéficiaires des services.

L'exploitation des données est attestée si :

- Le Plan stratégique national fait explicitement référence aux données les plus récentes en matière de niveaux de services d'AEPHA ;
- Les rapports d'AEPHA incluent des références précises aux données de S&E disponibles ; et
- Les responsables de projets d'AEPHA se réfèrent aux données de suivi national dans leur programme.

Il existe tout un éventail de stratégies pour promouvoir la diffusion et l'utilisation des données, dont garantir la propriété des données, assurer la diffusion en temps utile de données de qualité, mettre au point des produits d'information adaptés en fonction des utilisateurs ciblés, allouer des ressources suffisantes pour la diffusion des données et fournir une assistance pour l'exploitation des données.

Bibliographie succincte

UNAIDS monitoring and evaluation guidance:

<http://www.unaids.org/en/dataanalysis/monitoringandevaluationguidance>

Görgens, Marelize, and Jody Zall Kusek. Making Monitoring and Evaluation Systems Work: A Capacity Development Tool Kit. The World Bank, 2010. <http://elibrary.worldbank.org/doi/book/10.1596/978-0-8213-8186-1>.

Danert, K. 2015. Messy, varied and growing: country-led monitoring of rural water supplies, in T. Schouten and S. Smits (eds), From Infrastructure to Services: Trends in Monitoring Sustainable Water, Sanitation and Hygiene Services. Rugby: Practical Action Publishing.

Segone, M. 2009. Country-led Monitoring and Evaluation Systems: Better Evidence, Better Policies, Better Development Results, Evaluation Working Paper Series, Geneva: UNICEF Regional Office for Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States (CEE/CIS).

http://www.unicef.org/ceecis/resources_10597.html

Ssozi and Danert. 2012 . National Monitoring of Rural Water Supplies : How the Government of Uganda did it and lessons for other countries. RWSN-IFAD Rural Water Supply Series - Volume 5.

